

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mercredi 17 AOUT 2011

L'an deux mille onze

Le 17 août

Le **Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la présidence

de **Monsieur Jacques MENUT, Maire**

Date de convocation : 11 août 2011

PRESENTS : ARNAUDINAUD J.P., POINTET J.CL., BONNET J.CL., VIAUD A., MAILLETAS A., GRANGE A. DELAVIE J., NEIGE P., SHARPE S., TALON J.P., DUVAL J.,

ABSENTS EXCUSES :

De GILBERT F. donne procuration à MENUT J. ; ESPAGNET E. donne procuration à BONNET J.C. ;

DALY M. donne procuration à DELAVIE J. ; OUARY F. donne procuration à SHARPE S. ;

BENOIT-BARNE L. donne procuration à VIAUD A. ; BONNEAU G. donne procuration à ARNAUDINAUD

J.P. ; VOINEAU R. donne procuration à TALON J.P. ; GOBIN J. donne procuration à POINTET J.C. ;

DUMON I. ; DUBET G.

ABSENT : PEYRONT M.

VOIX CONSULTATIVES : Mme PEILLET F.

VOIX CONSULTATIVES ABSENTES EXCUSÉES : Mme GAUTRIAS, M.DUVAL

SECRETAIRE : GRANGE A.

DECISIONS MODIFICATIVES

Le maire indique que les budgets communaux nécessitent de subir quelques modifications.

BUDGET LOTISSEMENT DE GERBE

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Dépenses			Recettes		
6051	Travaux	35 000,00	71355-042	constatation stock	566 880,00
71355-042	stock terrains aménagés	531 200,00	3555-040	annulation stock initial	531 200,00
3555	constatation stock initial	566 880,00			
TOTAL		1 133 080,00	TOTAL		1 098 080,00

BUDGET LOTISSEMENT DE BATIER

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

71355-042	annulation stock initial	154 000,00	71355-042	constatation stock final	- 154 000,00
3555-040	constatation stock final	- 154 000,00	3555-040	annulation stock initial	154 000,00
TOTAL		-	TOTAL		-

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Dépenses			Recettes		
2762-041	transferts de droits TVA	5 000,00	2315-041	transferts TVA	5 000,00
6875	dotations aux provisions	424 609,46	778	produits exceptionnels	424 609,46
TOTAL		429 609,46	TOTAL		429 609,46

BUDGET CAMPING					
DIMINUTION CRÉDITS			AUGMENTATION CRÉDITS		
022	dépenses imprévues	1 227,21	6711	charges exceptionnelles	100,00
			6411	charges de personnel	300,00
			60632	petits matériels	827,21
TOTAL		1 227,21	TOTAL		1 227,21

BUDGET COMMUNAL					
DIMINUTION CRÉDITS			AUGMENTATION CRÉDITS		
2315-569	Voirie	35 077,18	2313-580	cinéma	9 077,18
			2161-001	œuvres d'art	1 000,00
			238	DFCI	308,00
			21-1002	matériel divers	24 692,00
1641-576	aménagement bourg SMR	30 000,00	13-576	subvention conseil général	30 000,00
1641-580	Cinéma	43 680,00	1318-580	subvention CNC	31 180,00
				avance remboursable CINELIA	12 500,00
TOTAL		108 757,18	TOTAL		108 757,18

VOTE A L'UNANIMITÉ

AUGMENTATION DES PRIX DES REPAS AU RESTAURANT MUNICIPAL

Le Maire rappelle les précédentes dispositions quant aux tarifs des repas. Il propose, ainsi que la réglementation le permet, d'augmenter de 2% les prix actuellement pratiqués, soit :

- **2.21€** le prix du repas enfant au lieu de 2.17€
- **3.71€** le prix du repas adulte au lieu de 3.64€

Il propose également que soit appliquée une minoration de 50% à partir du 3^{ème} enfant d'une fratrie, écoles primaire et maternelle confondues, ramenant ainsi le prix unitaire d'un repas à **1.11 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte ces nouveaux tarifs qui prendront effet au 1^{er} septembre 2011.

FIXATION DU LOYER DE LA MAISON DU CAMPING

Le maire propose que le logement de fonction du camping attribué au responsable des services techniques soit transformé en gîte à compter du 1^{er} juillet 2012. Ce dernier sera géré par le responsable du camping. Les conditions seront ultérieurement définies par délibération.

Le maire rappelle aux élus que l'actuel responsable des services techniques quittera ses fonctions au sein de la commune le 3 septembre prochain et qu'il a souhaité conserver son logement pour raisons familiales impérieuses – scolarisation des deux enfants sur le territoire.

Le maire demande aux élus de se prononcer sur la signature d'une convention d'occupation précaire de la maison qu'il occupe actuellement. Il propose une redevance de 600 Euros/mois et une durée limitée à neuf mois soit au 30 juin 2012.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de soustraire à la liste des logements de fonction communaux la maison sise à « Gerbe »,

- Approuve la transformation de ce logement de fonction en gîte destiné à accueillir des touristes,
 - Accepte la signature d'une convention d'occupation précaire de ce logement pour une durée de 9 mois,
 - Fixe le prix de cette occupation à 600 €/mois, sans charge.
- Autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

SUBVENTIONS

Monsieur le Maire est sollicité pour le versement de subventions aux associations suivantes et propose :

- Association Sportive du lycée Arnaut DANIEL de RIBERAC : 230 €
- Judo Club de LA ROCHE-CHALAIS : 3510 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ

- **Approuve** le montant des subventions
- **Décide** d'imputer ces dépenses au compte 6574

QUESTIONS DIVERSES :

IRRÉCOUVRABILITÉ DE DETTES AU RESTAURANT MUNICIPAL

Le maire indique qu'une somme de 247,33 euros doit faire l'objet d'une annulation compte tenu de l'insolvabilité de l'administré.

France TELECOM

Lors de la séance du 23 juin, la redevance sollicitée auprès de France Télécom comportait une erreur, il convient de régulariser après suppression en 2010 d'une cabine téléphonique.

Soit une redevance de 3 812 € au lieu de 3 884 €.

SUBVENTION AUX BUDGETS ANNEXES DU CAMPING ET DE L'ATELIER RELAIS

Le maire rappelle que le budget de la commune prévoyait une subvention de 14 000 € pour le camping et 55800 pour l'Atelier Relais.

EPAREUSE et DIVERS SML

Le maire délégué indique qu'il y a une grosse panne sur l'engin. Un devis a été sollicité.

Des spots doivent être changés à la Salle des Fêtes de SML. Le coût est estimé entre 400 et 500 € H.T.

DIVERS SMR

Concernant les travaux de la maison du square, le montant du lot « électricité » doit faire l'objet d'une augmentation. L'avenant sera présenté au cours de la prochaine séance du conseil municipal.

RETOUR A L'AUTONOMIE

Les maires délégués de SML et SMR informent le conseil que les commissions consultatives respectives ont écrit au préfet pour demander une consultation de la population conformément à l'article 25 de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales.